



*Fédération nationale  
des Délégués  
départementaux de  
l'Éducation  
Nationale*

124, rue La Fayette 75010 PARIS

☎ 01 47 70 09 59

Courriel : [dden.fed@wanadoo.fr](mailto:dden.fed@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.dden-fed.org>



## *Sommaire*

*Le DDEN .....3 - 6*

*La délégation .....7 - 8*

*L'Union départementale... 9 -14*

*La Fédération nationale.. 15 -21*





# *Le DDEN*

*Un ami de l'école publique  
Nommé officiellement  
Pour veiller aux bonnes conditions  
de vie des enfants,  
à l'école et autour de l'école*

*RECHERCHER*

# *Une fonction officielle*

- 1793 « Magistrats aux mœurs »,
- 1833 « Délégués » - nomination triennale,
- 1850 « Délégués cantonaux »,
- 1886 Loi organique dite « Loi Goblet », complétée depuis par de nombreux textes, dont le décret du 10/01/1986 repris dans le Code de l'éducation (section 5, partie réglementaire).
- 1969 « Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale »
- 2004 (Décret N°2004-703 du 13 Juillet 2004) Livre II – Titre IV – Chapitre 1<sup>er</sup> .
- ***La fonction de DDEN est étroitement liée à l'histoire de l'école publique.***

*Les DDEN sont désignés par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.*

- Pour des périodes de 4 ans.
- Ils sont renouvelables et révocables.
- Ils ne peuvent intervenir ni dans les écoles situées sur le territoire de la commune dans laquelle ils sont élus, ni dans les écoles au fonctionnement desquelles cette commune participe.
- Ils sont répartis en « délégations ».
- Ils sont représentés au *CDEN*. par leur Président élu par les présidents des délégations.
- ***Leurs fonctions sont entièrement bénévoles.***

# *Aspects essentiels de la fonction*

- Les *DDEN*, participent comme membres de droit au **Conseil d'École**.
- Ils **visitent** les bâtiments scolaires (équipement, entretien, sécurité, hygiène) des **écoles publiques et privées**.
- Ils rédigent et transmettent des **rapports de visite** aux autorités compétentes.
- Ils assurent **liaison et coordination** entre école et municipalité, usagers (parents d'élèves, Inspection,..) et administration.
- Leur statut les conduit parfois à jouer localement un rôle de **médiation**.
- Ils ont un rôle **d'incitation et d'animation**, particulièrement dans les domaines des équipements complémentaires de l'école (centres de loisirs, transports, restaurants scolaires, bibliothèques etc...).

# *La Délégation (1/2)*

- Elle regroupe les *DDEN*. **d'un secteur** (circonscription ou autre) qui élisent **un bureau**.
- Elle organise l'activité des *DDEN* sur le secteur, en particulier par l'établissement d'un **calendrier des visites**, en relation avec les enseignants.
- Elle **communique** les bulletins de visite aux maires et à l'administration (circonscription *IEN*). Il n'est pas interdit de les communiquer aux directeurs d'écoles.

## *La Délégation (2/2)*

- Elle établit via le président de la délégation, une **synthèse** des visites qu'elle communique à l'Union Départementale.
- **Elle relaie et met en œuvre** sur le terrain les actions initiées par la Fédération ou par l'Union Départementale.
- **Elle établit des liens** avec les représentants locaux des associations amies: parents, enseignants, amicales laïques ...
- Elle **encourage et soutient** les *DDEN*. dans leurs actions locales .

# *L'Union départementale (1/6)*

- Dans leurs départements, les *DDEN*. ont senti le besoin de se retrouver dans le **cadre associatif**. Ils ont donc créé **les Unions Départementales (UD)** indépendantes de l'administration.
- L' Union a pour buts, conformément aux textes qui régissent la fonction de Délégués Départementaux de l'Education Nationale :
  - ✓ de resserrer les liens d'estime et de fraternité entre les *DDEN*
  - ✓ de rechercher et d'appliquer tous les moyens propres à permettre aux *DDEN* de remplir d'une manière efficace leur rôle social, de servir de trait d'union entre l'école et ses différents partenaires, de défendre l'école laïque publique, de veiller à la fréquentation scolaire, d'encourager les œuvres complémentaires de l'école publique et de provoquer leur création.
- Les moyens d'action sont notamment des publications, des conférences, des concours, des récompenses etc...

## *L'Union départementale (2/6)*

- L'Union se veut au service de l'idéal laïque sur lequel se fonde notre **constitution républicaine**.
- Aucun membre ne peut se prévaloir d'un titre ou d'une fonction dans l'Union pour solliciter un mandat politique.
- L'Union ne peut intervenir dans les campagnes électorales, sauf pour obtenir des candidats aux élections de tout ordre des précisions quant à leur position sur les problèmes scolaires et la laïcité et pour donner à leur réponse toute suite nécessaire.
- L'Union s'interdit toute immixtion dans l'activité professionnelle du Corps Enseignant et des services de l'Education Nationale qui concourent à la vie de l'Ecole . . . . »  
(extraits de statuts d'union départementale)

## *L'Union départementale (3/6)*

Elle assure le lien

- entre les *DDEN* d'un même département  
et
- entre les *DDEN*  
et la Fédération nationale.

*L'Union départementale assure le lien entre les  
DDEN d'un même département par... (4/6)*

- sa **vie associative**: Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau départemental ...
- une **information** dispensée régulièrement ...
- la rédaction d'une **synthèse départementale des bulletins de visite** communiquée à tous,
- le **soutien d'actions locales** validées par le bureau ou le CA ... ,
- l'**organisation de formations** spécifiques ...

## *L'Union départementale assure le lien entre les DDEN d'un même département ... (5/6)*

- ...en **favorisant leur rencontre** par l'organisation de réunions décentralisées réunissant plusieurs secteurs, pour expliquer, étudier, réfléchir, mettre en place une activité commune ...
- en **fournissant des dossiers techniques** aidant les *DDEN* dans leur mission: transports scolaires, sécurité, accueil des élèves handicapés, laïcité, restauration scolaire, ...etc...

## *L'Union départementale assure le lien entre les DDEN et la Fédération nationale ... (6/6)*

- Elle est **l'interface de communication et d'action** entre les *DDEN* et la Fédération :
- à la Fédération, elle communique:
  - son fichier « abonnés » pour l'envoi du « **Délégué** »
  - les interrogations des adhérents
- aux *DDEN*, elle communique les informations fédérales : circulaires, ...
- Elle relaie les actions organisées par la Fédération : écoles fleuries, enquêtes, ...

# *La Fédération nationale des DDEN (1/6)*

- Les *DDEN*, militants laïques, ont ressenti le besoin de s'unir, de travailler ensemble, dans la période difficile qui a suivi la loi de séparation des églises et de l'Etat.
- C'est ainsi qu'en 1906, à Angers le 26<sup>ème</sup> Congrès de la Ligue de l'Enseignement a vu naître, les prémices de ce qui allait devenir notre Fédération.

## *La Fédération nationale des DDEN (2/6)*

- Elle fait ses tout premiers pas en **1906**.(union nationale des délégués cantonaux)
- Définitivement constituée en Fédération nationale des Unions départementales des délégations départementales en **1947**
- Elle est **reconnue d'utilité publique en 1979** et agréée comme association nationale de jeunesse et d'éducation populaire.
- Elle rassemble aujourd'hui environ 18 000 délégués par l'intermédiaire de ses 96 Unions Départementales.
- Elle apporte à ses adhérents des méthodes de travail, des informations, des motivations.

# *La Fédération nationale*

*(3/6)*

- Apporte son soutien aux UD et aux *DDEN*
  - **en les informant** : revue trimestrielle, lettre mensuelle, circulaires, site internet,
  - **en les écoutant** : courriers, appels téléphoniques, rencontres nationales à thème, rencontres régionales décentralisées, participation de Conseillers fédéraux aux *AG* des Unions qui le souhaitent,
  - **en mettant à leur disposition** des aides techniques de différentes sortes,
  - **en animant** des commissions,
  - **en initiant** des enquêtes pour une meilleure compréhension de l'École ou de notre société.

# *La Fédération nationale*

(4/6)

- **Initie, organise, coordonne** des actions de promotion de l'École publique et d'éducation pour les élèves.
  - en 1973 naît le *Concours des Écoles fleuries*, sous le patronage du ministère, s'appuyant aujourd'hui sur un partenariat motivé, dont *l'OCCE*. depuis 1976.
- Elle **encourage** aussi des actions départementales comme «les écoles qui chantent», «écoles qui pêchent », «écoles qui courent », rallyes vélo, concours d'orthographe, concours de poésie, expression artistique, étude du patrimoine, éducation à la citoyenneté, au développement durable ...

# *La Fédération et la Laïcité*

*(5/6)*

- Convaincue que la laïcité est un des **fondements de notre république**, elle participe au *CNAL* dont elle est un des membres constitutifs. Elle est aussi en relation avec de nombreuses organisations laïques.
- La fédération s'est donné un **devoir de vigilance laïque**, notamment en ce qui concerne l'école publique qui n'est pas encore présente sur l'ensemble de notre territoire, ce qui est contraire aux lois républicaines.

## *La Fédération et l'environnement éducatif (6/6)*

- Comme les Unions, la Fédération entretient des relations suivies avec les partenaires institutionnels et avec les associations laïques de l'environnement éducatif: syndicats enseignants (*SE, SNUIPP, FCPE, MAE, OCCE., Ligue de l'Enseignement, PEP.*
- Nous siégeons à la *JPA*, à *l'ANATEEP*, à *l'ESPER*, au *COFRADE*, nous rencontrons également les *JMF*.
- Nous sommes à l'écoute des mouvements pédagogiques, des associations complémentaires de l'enseignement public qui œuvrent dans le post ou périscolaire.

# *La Fédération nationale des DDEN ...*

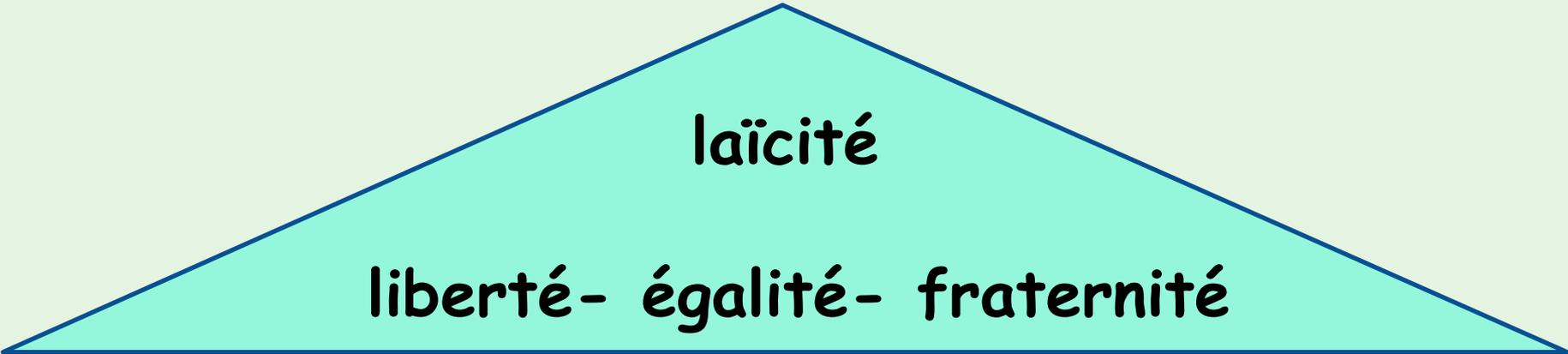
... pour promouvoir

les valeurs de laïcité

et le service public d'éducation

sur tout le territoire,

au service des enfants et de l'école publique.



**laïcité**

**liberté- égalité- fraternité**

# *Listes des sigles utilisés dans ce diaporama*

- **AG** *Assemblée Générale*
- **ANATEEP** *Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public*
- **CA** *Conseil d'Administration*
- **CDEN** *Conseil Départemental de l'Education Nationale*
- **CNAL** *Comité National d'Action Laïque*
- **COFRADE** *Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant*
- **DDEN** *Délégué Départemental de l'Education Nationale*
- **EN** *Education nationale*
- **ESPER** *Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République*
- **FCPE** *Fédération des Conseils de Parents d'Elèves*
- **JMF** *Jeunesses Musicales de France*
- **JPA** *Jeunesse au Plein Air*
- **MAE** *Mutuelle Assurance Elève*
- **MAIF** *Mutuelle Assurance des Instituteurs de France*
- **OCCE** *Office Central de la Coopération à l'Ecole*
- **PEP** *Pupilles de l'Enseignement Public*
- **SE** *Syndicat des Enseignants*
- **SNUIPP** *Syndicat National Unitaire des Instituteurs et Professeurs des écoles et PEGC*